L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO 81, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour le feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera désormais pris pour moins d'un trimestre, et les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sous semaine sauf que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Pour changement considérable dans l'annonce régulière, elle sera regardé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année sur marché.—Les arrivages et parvenus (navires, bateaux, bateaux-bœufs, bateaux-vapeurs, chemins de fer, etc.) ; les Ventes, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, bals, les ventes publiques, ventes, les ventes de meubles, les ventes de marchandises, les ventes de navires, les ventes de navires, les ventes de navires